



# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.  
GENERALE

UNEP/IG.53/6/Rev.1  
22 mars 1985

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS



Conférence de plénipotentiaires  
sur la protection de la couche d'ozone  
Vienne, 18-22 mars 1985

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Après avoir procédé le 21 mars 1985 à l'examen des pouvoirs communiqués par les délégations qui participent à la Conférence, la Commission de vérification des pouvoirs a constaté que ceux qui étaient présentés par les représentants des pays suivants étaient en bonne et due forme :

ALGERIE, ALLEMAGNE (REPUBLIQUE FEDERALE D'), ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL, CANADA, CHILI, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, ITALIE, JAPON, MAROC, MEXIQUE, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PAYS-BAS, PEROU, REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE, REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SENEGAL, SUEDE, SUISSE, UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES et VENEZUELA. Des pouvoirs en bonne et due forme ont également été présentés par la délégation de la Communauté économique européenne.

La Commission a noté que les représentants des pays suivants avaient communiqué des pouvoirs qui les autorisent à participer aux travaux de la Conférence à titre d'observateurs :

BULGARIE, CHINE, INDONESIE, TUNISIE et URUGUAY.

Lors de sa séance du 22 mars 1985, la Commission de vérification des pouvoirs a noté que les pouvoirs en bonne et due forme communiqués par les délégations suivantes leur conféraient pleins pouvoirs pour signer la Convention de Vienne :

ALLEMAGNE (REPUBLIQUE FEDERALE D'), ARGENTINE, BELGIQUE, CANADA, CHILI, DANEMARK, EGYPTE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, ITALIE, MEXIQUE, NORVEGE, PAYS-BAS, PEROU, REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE, REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE, SUEDE, SUISSE, UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES et COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE.

-----